



World Karate Federation

Compétition Kata

Questionnaire pour les Juges Kata

Version Janvier 2018

Le papier de réponse doit être retourné aux examinateurs. Toutes les réponses doivent être exclusivement écrites sur le papier séparé de réponse. Vous devez vous assurer que votre nom, votre pays, votre numéro et toute autre information exigée sont écrits sur le papier de réponse.

Vous ne devez avoir d'autres papiers additionnels ou livres sur votre table pendant cet examen. Durant l'examen, tout candidat vu en train de parler à un autre candidat ou de recopier le papier d'un autre sera automatiquement suspendu et échouera à l'examen. Si vous n'êtes pas sûr des procédures correctes ou avez n'importe quelles questions concernant l'examen vous devrez en parler exclusivement à un examinateur.

Les résultats des examens théoriques et pratiques seront envoyés à la Fédération Nationale du candidat.

Janvier 2018



World Karate Federation

“VRAI OU FAUX ”

Sur le papier de réponse mettre un "X" dans la case appropriée. La réponse à une question sera vraie seulement si elle peut être tenue pour vraie dans toutes les situations ; autrement, elle sera considérée fausse. Chaque question vaut un point.

1. Au repêchage il est permis de répéter un Kata.
2. Le temps total autorisé pour le Kata et la démonstration du Bunkai au total est de six minutes.
3. En compétition Kata, les variations telles qu'enseignées dans le style (ryu-ha) de karaté du compétiteur sont autorisées.
4. A l'exception de Kiken, un Kata déjà réalisé ne peut pas être répété.
5. À la fin du kata, Aka sortira de l'aire de compétition pour attendre l'exécution de Ao.
6. Si le kata n'est pas conforme aux règlements ou s'il y a une quelconque irrégularité, le Juge Chef pourra appeler les autres Juges pour rendre un verdict.
7. Si un compétiteur est disqualifié le Juge Chef croisera et décroisera les drapeaux.
8. Dans le cas de Hantei le compétiteur recevant la majorité de votes sera déclaré le vainqueur par l'annonceur.
9. Après Hantei quand les Juges auront baissé leurs drapeaux le Juge Chef indiquera le vainqueur en levant le drapeau de la couleur appropriée.
10. Dans le cas de Hantei, si deux Juges signalent pour Aka, l'un pour Ao et les autres deux pour Hikiwake, on utilisera un kata supplémentaire comme match d'appui pour les départager.
11. Les Juges devront regarder si le Kihon correct de l'école est exécuté.
12. Le point de départ pour le kata sera marqué avec une petite croix à l'intérieur du périmètre de l'aire de compétition.
13. La conformité est la cohérence de l'exécution du Kihon du style (ryu-ha) dans le kata.
14. Les compétiteurs de pays réputés comme ayant beaucoup de médaillés devraient recevoir une considération spéciale.
15. Le point de départ pour l'exécution du kata est de deux mètres à l'intérieur de l'aire de compétition et face au Juge Chef.
16. Les appels pour commencer et finir un kata par un membre de l'équipe ne seront pas considérés un signal externe.
17. Les pièces du Tatami doivent former une surface de couleur uniforme pour la compétition Kata.
18. Les Juges devront regarder si le Kihon exécuté est correct dans le style (ryu-ha) du compétiteur.
19. Un compétiteur s'arrêtant pendant l'exécution du kata sera disqualifié.
20. Pendant le repêchage seulement de très longs katas seront permis.



World Karate Federation

21. En compétition kata les manches de la veste du karaté-gi ne peuvent pas être retroussées.
22. Il est de la responsabilité de l'entraîneur ou du compétiteur de notifier le nom du kata à la table de notation avant chaque tour.
23. Si un compétiteur ne se présente pas à son tour (Kiken), la décision sera automatiquement octroyée à l'adversaire.
24. Un compétiteur, dont l'adversaire ne se présente pas et reçoit un Kiken, ne pourra pas utiliser ce kata (qui a déjà été communiqué à la table de notation) pour le prochain tour.
25. Le pantalon du karaté-gi peut être légèrement plus court pour couvrir seulement la moitié du tibia.
26. Le temps total autorisé pour le Kata et la démonstration du Bunkai est de cinq minutes.
27. Le temps total autorisé pour le Kata et la démonstration du Bunkai est de sept minutes.
28. Le personnel de la table de notation comprend les chronométrateurs, les marqueurs de scores et les annonceurs.
29. L'aire de compétition kata est définie comme étant de douze mètres sur douze mètres.
30. Les Juges d'un match de kata ne peuvent pas avoir la même nationalité qu'aucun des compétiteurs.
31. Bien que les rubans et autres décorations pour les cheveux ne sont pas permis en kumité ils sont permis en kata.
32. Dans les combats pour médailles lors des compétitions de Kata par équipes, les équipes exécuteront une démonstration de la signification du Kata (Bunkai).
33. L'équipe de trois ou cinq Juges pour chaque match sera désignée par le Responsable de Tatami.
34. L'équipe de cinq ou sept Juges pour chaque match sera désignée par le Responsable de Tatami ou le système informatique.
35. L'équipe de cinq Juges pour chaque match sera désignée par la Commission d'Arbitrage.
36. Après avoir laissé suffisamment de temps pour compter les votes (environ 5 secondes), les drapeaux seront baissés après un bref coup de sifflet.
37. Les compétiteurs féminins doivent porter un t-shirt entièrement blanc sous la veste de karaté.
38. Les compétiteurs féminins peuvent porter, si elles le désirent, un t-shirt entièrement blanc sous la veste de karaté.
39. Le pantalon doit être suffisamment long pour couvrir au moins deux tiers du tibia et il ne doit pas arriver jusqu'à l'os de la cheville.
40. Il est interdit de porter tout vêtement, accessoire ou équipement non approuvé.
41. Un ruban discret ou pour queue de cheval est autorisé pour la compétition kata.
42. L'aire de compétition kata doit être de taille suffisante pour permettre l'exécution ininterrompue du kata.
43. Les surfaces de tapis pour le kumité ne sont pas appropriées pour la compétition kata.
44. La veste du karaté-gi peut être enlevée pendant l'exécution du kata.
45. L'utilisation des signaux audibles sont au même niveau de pénalisation que la perte d'équilibre temporaire.



World Karate Federation

46. Les variations comme enseignées dans le style (ryu-ha) de karaté du compétiteur ne seront pas permises.
47. La table de notation devra être informée du kata choisi avant chaque tour.
48. Une équipe ne saluant pas à la fin de l'exécution du Bunkai sera disqualifiée.
49. Le nombre de Kata requis dépend du nombre de compétiteurs individuels ou d'équipes engagés.
50. Les byes sont comptés comme des compétiteurs ou des équipes.
51. Pour l'évaluation de l'exécution d'un compétiteur ou d'une équipe les Juges évalueront l'exécution sur la base des deux critères principaux.
52. Les deux critères principaux sont : la performance technique et la performance sportive.
53. Causer une blessure par manque de contrôle d'une technique pendant le Bunkai est considéré comme une faute.
54. Les trois critères principaux sont : la conformité, la respiration correcte et la difficulté technique.
55. Les trois critères principaux sont : la force, la vitesse et le timing.
56. Les trois critères principaux sont : la synchronisation, les positions et le timing.
57. La vitesse et l'équilibre font partie de l'exécution sportive.
58. Le rythme et la force font partie de l'exécution sportive.
59. La respiration correcte, les techniques et les mouvements de transition font partie de l'exécution technique.
60. La difficulté du kata et les positions font partie de l'exécution technique.
61. La force, la vitesse, l'équilibre et la concentration font partie de l'exécution sportive.
62. Dans l'exécution du Bunkai, les mouvements de transition et le contrôle font partie de l'exécution technique.
63. Dans l'exécution du Bunkai, l'équilibre, le timing et la vitesse font partie de l'exécution sportive.
64. Dans l'exécution du Bunkai, la force, le timing et les positions font partie de l'exécution sportive.
65. Le Bunkai devra avoir la même valeur que le kata lui-même.
66. Une inclination excessive pour saluer avant le début de l'exécution sera considérée comme une faute.
67. Causer une blessure par manque de contrôle d'une technique pendant le Bunkai entraîne une disqualification.
68. Les deux critères principaux devront avoir la même importance au moment d'évaluer l'exécution.
69. Exécuter le mauvais kata ou annoncer le mauvais kata conduit à une disqualification.
70. Taper le pied, claquer la poitrine, les bras ou le karaté-gi sera pris en compte par les Juges au moment de prendre leur décision.
71. Un compétiteur ne sera pas disqualifié s'il effectue une pause ou un arrêt perceptible de plusieurs secondes pendant l'exécution.
72. On ne doit pas donner la même importance au Bunkai qu'au kata lui-même.
73. L'ingérence avec les fonctions des Juges conduit à une disqualification.



World Karate Federation

74. L'utilisation de signaux audibles venant d'une autre personne, y compris les autres membres de l'équipe, est considérée comme une faute.
75. Si la ceinture du compétiteur tombe pendant l'exécution du kata le compétiteur sera disqualifié.
76. Le fait de ne pas suivre les instructions du Juge Chef ou d'avoir une autre mauvaise conduite est considéré comme une faute.
77. Le fait de ne pas suivre les instructions du Juge Chef ou d'avoir une autre mauvaise conduite entraîne une disqualification.
78. Dépasser la durée de la limite totale de temps de 6 minutes pour le Kata et le Bunkai est considéré comme une faute.
79. Dans les katas par équipes, les trois membres de l'équipe doivent commencer et finir le kata en faisant face à la même direction et vers le Juge Chef.
80. L'exécution du Kata doit être réaliste en termes de combat et montrer de la concentration, de la puissance et de l'impact potentiel dans les techniques.
81. Causer une blessure par manque de contrôle d'une technique pendant le Bunkai n'est pas considéré comme une faute.
82. Une perte d'équilibre mineure ne doit pas être prise en considération pendant l'évaluation de l'exécution du Kata.
83. Dépasser la durée de la limite totale de temps de 6 minutes pour le Kata et Bunkai entraîne une disqualification.
84. L'exécution du Kata doit montrer de la force, de la puissance et de la vitesse, ainsi que de l'élégance, du rythme et de l'équilibre.
85. Une perte d'équilibre mineure doit être prise en considération pendant l'évaluation de l'exécution du Kata.
86. Les mouvements asynchrones, tel qu'exécuter une technique avant que la transition du corps ne soit pas complète, sont considérés comme une faute.
87. Une expiration incorrecte sera prise en compte par les Juges lors de la prise de décision.
88. Dans les katas par équipes, ne pas faire un mouvement synchronisé n'est pas considéré comme une faute.
89. L'exécution d'un mouvement d'une manière incorrecte ou incomplète est considérée comme une faute.
90. Perdre du temps, y compris les déplacements prolongés, les inclinaisons excessives ou les pauses prolongées avant le début de l'exécution est considéré comme une faute.
91. Taper le pied, claquer la poitrine, les bras ou le karaté-gi sont des signaux audibles.
92. L'utilisation de signaux audibles n'est pas considérée comme une faute.
93. L'expiration incorrecte n'est pas un signal audible.
94. Le fait de ne pas exécuter complètement un blocage ou de rater sa cible en donnant un coup de poing est considéré comme une faute.
95. Causer une blessure par manque de contrôle d'une technique pendant le Bunkai est permis.



World Karate Federation

96. Les membres d'une équipe doivent montrer de la compétence dans tous les aspects de l'exécution du Kata, ainsi que dans la synchronisation.
97. Les appels pour commencer et arrêter l'exécution seront pris en compte par les Juges pour prendre leur décision.
98. Le Président de la Fédération Nationale a la responsabilité de s'assurer que le Kata communiqué à la table de notation est approprié pour ce tour particulier.
99. A la fin des deux kata, les compétiteurs se tiendront l'un à côté de l'autre, dans le périmètre. Le Juge Chef demandera la décision (Hantei) en donnant deux coups de sifflet forts. A ce moment les Juges exprimeront leurs votes.
100. L'égalité (Hikiwake) est permise dans la compétition Kata.
101. En cas de Hantei le compétiteur qui aura reçu la majorité des votes sera déclaré vainqueur par le Juge Chef.
102. Au début de chaque combat les compétiteurs salueront d'abord l'équipe des Juges, puis l'un à l'autre.
103. Après Hantei les compétiteurs se saluent d'abord l'un à l'autre et après l'équipe des Juges.
104. Les Juges d'un match kata doivent avoir la même nationalité que les compétiteurs.
105. Les compétiteurs peuvent choisir n'importe quel kata de la liste officielle des Kata.
106. Une équipe qui n'effectue pas le salut par inclinaison au début et à la fin de l'exécution, sera disqualifiée.
107. L'utilisation d'armes traditionnelles, d'équipements ou appareils supplémentaires est autorisée.
108. En kata individuel, l'exécution est évaluée depuis le salut au début du kata, jusqu'au salut par inclination à la fin du kata.
109. La ceinture qui se desserre et se détache des hanches pendant l'exécution sera considérée comme une faute.
110. La ceinture qui se desserre et se détache des hanches pendant l'exécution entraînera une disqualification.
111. Si un compétiteur est disqualifié, le Juge Chef croisera et décroisera les drapeaux et puis lèvera le drapeau pour indiquer le vainqueur.
112. Dans le cas où un adversaire se retire après que l'adversaire a déjà commencé son exécution, le compétiteur pourra réutiliser le kata exécuté dans un tour ultérieur, puisque cette situation sera considérée comme gagnée par Kiken.
113. Bien qu'effectuer une technique de chute par ciseau (Kani Basami) autour du cou soit interdite, une technique de ciseau autour du corps est permise.
114. En annonçant une disqualification par KIKEN, le Juge Chef devra indiquer, en pointant avec le drapeau, vers la position initiale du compétiteur en question, et indiquera après par signe Kachi (victoire) pour l'adversaire.
115. L'exécution d'une technique de chute par ciseau (Kani Basami) autour du cou en Bunkai n'est pas interdite.
116. Distraire les juges en tournant tout-au-tour pendant que l'adversaire est en train d'exécuter son kata peut entraîner une disqualification.



World Karate Federation

117. Les signaux audibles doivent être considérés comme des fautes très graves par les juges dans l'évaluation de l'exécution du Kata.
118. Les Responsables de Tatami remettront au Président et au Secrétaire de la Commission d'Arbitrage, une liste de huit officiels de leur Tatami après la fin du dernier des tours éliminatoires.
119. La conformité est l'un des critères de l'exécution sportive.
120. La conformité est l'un des critères de l'exécution technique.